

Hûmes entend se jeter à l'eau

La mairie de Hûmes-Jorquenay a organisé hier, en mairie, une réunion de travail pour avancer sur le dossier de la prévention des inondations. Une délibération de principe sera prise au prochain conseil municipal pour acter le principe de l'engagement des travaux, avec le concours du Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA).

C'est la réunion des mises au point. Le maire de Hûmes-Jorquenay, Henri Linarès, a accueilli en sa mairie hier, le syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA), l'Agence de l'eau, ainsi qu'un représentant de la sous-préfecture de l'arrondissement de Langres. Quelques riverains, sinistrés lors de la grande crue de l'été 2018 de La Bonnelle, étaient également présents. Des riverains qui, pour rappel, commençaient à s'inquiéter d'une certaine inertie pour la réalisation des travaux de prévention d'une nouvelle inondation (voir notre édition du 26 décembre). Mais ont pu sortir de la réunion quelque peu rassurés.

Le dossier, incontestablement, devrait pouvoir avancer. Denis Lalevée, le directeur du SMBMA, a présenté un avant-projet de travaux, correspondant aux préconisations de l'étude qui avait été diligentée. Mais l'enjeu était surtout de trouver un accord autour du nerf de la guerre. « Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour voir qui paie quoi », a ainsi lancé le président de la structure, Joël Agnus. Certains des travaux nécessaires sont, en effet, du ressort de la commune de Hûmes-Jorquenay. Ceux qui sont relatifs à la gestion des milieux aquatiques devront incomber au SMBMA. Le chantier est estimé, en tout, à 438 320 € HT (soit 526 000 € TTC).

Le syndicat procédera ainsi, en amont, à un rechargement



La réunion d'hier a permis d'importantes avancées. Le principe des travaux sera acté le mois prochain.

du fond du lit de La Bonnelle et à un rétrécissement de la lar-

« Effacer un ouvrage, cela ne veut pas dire qu'on va le détruire »

maire de Hûmes-Jorquenay

geur, pour arriver à un mètre de profondeur et à une largeur de cinq à six mètres. L'opération peut paraître paradoxale mais a ici toute sa pertinence, selon Joël Agnus : « Contrairement à une idée reçue, il ne faut surtout pas creuser davantage afin d'éviter un trop gros débit ». A Hûmes même, l'un des principaux points d'intervention porte sur l'ancien vannage du moulin Fratas. Celui-ci devra être « effacé », ce qui ne signi-

fie pas forcément qu'il sera démonté. « Effacer un ouvrage, cela ne veut pas dire qu'on va le détruire », relève Henri Linarès. « Ce sera le choix de la commune. Si vous voulez le conserver pour des raisons patrimoniales, vous pouvez », a abondé Denis Lalevée.

Le SMBMA va également procéder à un déplacement du lit de La Bonnelle pour éviter les deux angles droits successifs et restaurer ainsi la continuité écologique. Au niveau, à peu près, du camping, le SMBMA souhaite, rive gauche, déplacer un mur de dix mètres et faire de même de l'autre côté, pour le merlon, en rive droite. Ces opérations nécessiteront l'accord des propriétaires fonciers concernés.

La commune sur le pont

La commune, de son côté, doit travailler sur le gabarit du pont de la rue de La Mouche,

afin de permettre un doublement de la largeur (10 mètres au lieu de 4,5). Pour Hûmes-Jorquenay, ce gros chantier d'ouvrage représente un investissement de l'ordre de 346 000 € HT. Celui-ci pourrait être subventionné à hauteur de 80 %, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'Etat, ainsi qu'une subvention de l'Agence de l'eau. Le SMBMA, pour sa part, s'est déclaré prêt à assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage. Pour Henri Linarès, le subventionnement est important car « le budget communal n'est pas extensible ».

Mais, à l'issue de cette réunion, son engagement est ferme : « Dès février, je présenterai au conseil municipal une délibération de principe validant ces travaux, sous réserve d'un subventionnement à 80 % ». L'adoption de cette délibé-

Une situation plus complexe à Brevoines

Pour le faubourg de Brevoines, à Langres, les travaux du SMBMA, délégataire de la compétence de prévention des inondations par le Grand Langres, sont beaucoup plus difficiles à projeter. En cause, un montant d'investissement beaucoup plus conséquent, de l'ordre de plus de deux millions d'euros. Devant ce coût, Joël Agnus souhaiterait pouvoir bénéficier du Fonds national d'aide aux catastrophes naturelles, dit "fond Barnier". Pour ce faire, il faudrait étendre au Sud-haut-marnais le Programme d'action de prévention des inondations (Papi), ce qui ne pourra probablement pas se faire avant 2023.

ration permettra au SMBMA d'inscrire le projet à son débat d'orientations budgétaires, fin février.

« Pour La Bonnelle, vous serez ainsi les premiers », a soutenu Joël Agnus. Compte tenu des impératifs juridiques, les travaux pourront difficilement être envisagés avant, au mieux, avant 2022. Reste que, à Hûmes au moins, l'horizon se précise. Brevoines ne peut pas en dire autant (voir encadré).

N. C.

n.corte@jhm.fr